

Pourquoi Delair rachète le fabricant de drones grenoblois Squadrone System

Mis en lumière ces derniers mois pour l'obtention de contrats de drones kamikazes avec la DGA, le fabricant toulousain de drones rachète son homologue grenoblois Squadrone System. Intéressée par les briques technologiques de ce dernier, Delair se rapproche aussi de son rêve de devenir une ETI.



Delair souhaite se développer sur les essais de drones avec le rachat de Squadrone System. (Crédits : Rémi Benoit)

Nouvelle opération de croissance externe pour la PME toulousaine Delair ! Après le rachat du Marseillais Notilo Plus au début de l'année 2023, le fabricant de drone vient de boucler l'acquisition Squadrone System. « Ils nous permettent de compléter notre gamme de drones, après le rachat de Notilo sur les drones sous-marins », commente Bastien Mancini, le CEO de Delair.

Installée à Grenoble (Isère) et fondée en 2014, cette entreprise est spécialisée sur la conception de drones multicoptères, des drones avec plusieurs petites hélices. La petite entreprise de 22 collaborateurs, qui va réaliser un chiffre d'affaires de deux millions d'euros en 2024, était sous la protection du tribunal de commerce.

« C'est une société qui arrivait à court de cash. Si leur activité est rentable, l'entreprise était tout de même très endettée. Nous l'avons donc reprise au tribunal de commerce et nous conservons toutes les équipes. Néanmoins, elle est dans une situation financière meilleure qu'au moment de la reprise de Notilo », concède le dirigeant toulousain.

Notilo Plus, aujourd'hui renommée Delair Marine, est rentable avec un chiffre d'affaires à 1,5 million d'euros, contre 800.000 à l'époque pour 1,2 million d'euros de pertes. Malgré une situation financière complexe à l'image du passif de Notilo, l'acquisition de Squadrone System représente une opportunité technologique pour Delair.

Essaim de drones

Fondée en 2011, la PME toulousaine a fait beaucoup parler d'elle ces derniers mois en remportant l'appel à projets de la Direction générale de l'Armement (DGA) pour la création d'une munition française téléopérée, autrement dit d'un drone kamikaze. Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, était venu en personne dans les locaux de l'entreprise, en février dernier, annoncer ainsi une commande de 100 drones kamikazes, à destination de l'armée ukrainienne.

Seulement, la livraison de drones civils et kamikazes aux forces ukrainiennes a complètement fait basculer le modèle économique de Delair. Jusqu'à présent une entreprise avec un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 10 millions d'euros, très largement grâce au civil, elle est devenue une société avec une activité dédiée à 70% à la défense et un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros. L'acquisition de Squadrone System doit donc lui permettre d'amorcer un retour vers un certain équilibre entre les deux marchés.

« Avec leur drone multicoptère, ils sont sur des marchés d'inspection industrielle automatisée dans le secteur civil, avec des drones permettant la réalisation d'inventaires dans les entrepôts ou encore le contrôle de spectre radio, mais aussi l'inspection d'avion au sol », souligne Bastien Mancini.

Mais surtout, la société grenobloise dispose de briques stratégiques développées pour le compte de la DGA, à savoir les essais de drone, l'un des axes de développement du plan stratégique de Delair.

« Cette technologie permet de donner une mission à un paquet de drones, et grâce à des algorithmes, ces drones se répartissent entre eux les tâches à réaliser dans cette mission. Cela fait sens avec notre gamme de drones qui s'élargit et qui est complémentaire », décrit le CEO.

« Consolidateur du marché français »

Dans un marché du drone français et européen composé d'une multitude de petits acteurs, sa pérennité passera par une phase de consolidation. En ce sens, le fabricant toulousain de drones Delair vise à terme les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires pour devenir un acteur français qui compte sur le marché européen du drone.

« Nous nous positionnons comme un consolidateur du marché français du drone. Nous allons faire plus de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024 et nous devrions connaître une croissance significative en 2025 avec un chiffre d'affaires autour des 40 millions d'euros », lâche avec le sourire Bastien Mancini, qui ne ferme pas la porte à d'autres rachats dans un avenir plus ou moins proche.

Rentable depuis quatre ans, cette opération de croissance externe permet à Delair de franchir le cap des 150 collaborateurs et se rapproche ainsi un peu plus de son ambition de devenir une ETI. En ce sens, elle a d'ailleurs intégré la troisième promotion du Dispositif « ETIncelles » qui vise à accompagner les PME dans leur croissance afin qu'elles deviennent des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).